



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 58949

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les vives préoccupations exprimées par les médecins scolaires vacataires de l'éducation nationale du département de Vaucluse. Faute de crédits pour financer leurs vacances, il semblerait que leur emploi soit remis en cause dès le mois de mars. Afin d'assurer le maintien d'une politique de santé en faveur des élèves, il lui demande de lui indiquer les mesures concrètes qu'il entend prendre pour sauvegarder l'emploi de ces médecins, dont la présence en milieu scolaire est indispensable.

Texte de la réponse

Pour l'année 2001, l'enveloppe de vacances attribuée à l'académie d'Aix-Marseille au titre de la médecine scolaire a été augmentée à hauteur de deux équivalents temps plein. De ce fait, les crédits délégués doivent permettre d'assurer la rémunération de tous les médecins vacataires recrutés antérieurement au 1er janvier 2000. Conformément aux règles de la déconcentration, la ventilation des moyens entre les quatre départements rattachés à l'académie ainsi que l'organisation locale du service de promotion de la santé en faveur des élèves relèvent de la compétence du recteur. Ce dernier se tient à la disposition de l'intervenant pour lui donner toutes les informations souhaitées sur la situation des médecins vacataires du département de Vaucluse.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58949

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mars 2001, page 1476

Réponse publiée le : 23 avril 2001, page 2462